



MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION	DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2022/07-0143
SERVICE ÉMETTEUR Régie intercommunale de l'eau	OBJET : Réalisation d'un prêt de 2 500 000,00 € auprès de la Banque Postale - Régie intercommunale de l'eau <hr/> Nomenclature Acte : 7.3 - Emprunts

Le Président de Mont de Marsan Agglomération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 relatifs aux délégations dont le Conseil Communautaire peut charger le Président pour la durée de son mandat,

Vu les délibérations n°2020/07-0092 en date du 15 juillet 2020, N° 2020120319 en date du 7 décembre 2020 et N° 2022060091 en date du 7 juin 2022 par lesquelles le conseil communautaire a délégué certaines attributions au Président, au titre des articles précités,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, notamment l'article 5.A.8 relatif à l'exercice de la compétence obligatoire « Eau »,

Vu l'offre de financement et les conditions particulières en date du 22 juillet 2022 proposées par la Banque Postale,

Vu la constitution des moyens financiers au Budget,

Décide de conclure entre Mont de Marsan Agglomération et La Banque Postale un contrat, dont les conditions sont définies ci-après :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler-----: 1A Montant du contrat de

prêt-----: 2 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt-----: 30 ans

Objet du contrat de prêt-----: financer les investissements de la régie intercommunale de l'eau sous forme de prêt vert

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2052

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant-----: 2 500 000,00 EUR

Versement des fonds-----: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/09/2022, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel-----: taux fixe de 2,86 %



Base de calcul des intérêts-----: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts-----: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement-----: constant

Remboursement anticipé-----: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement-----: 0,10 % du montant du contrat de prêt

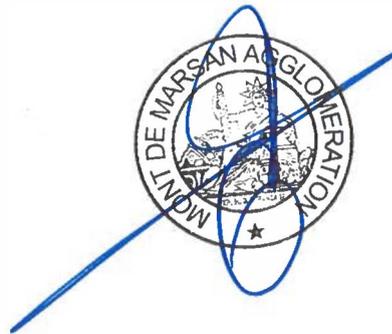
Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à Mont-de-Marsan, le 22 juillet 2022

Charles DAYOT

Président de Mont de Marsan Agglomération



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



EXEMPLAIRE ORIGINAL

A RETOURNER

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022



ID : 040-244000808-20220722-2022_07__0143-CC

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12

Références :

Numéro de client : 0082641

Numéro du contrat de prêt : MON542481EUR

Date d'émission des conditions particulières : 22 juillet 2022

Prêteur : **LA BANQUE POSTALE**
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

Emprunteur : **MONT DE MARSAN AGGLOMERATION**
575 AVENUE DU MARECHAL FOCH
BP 70171
40003 MONT DE MARSAN
SIREN n°244000808
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

Score Glssler : 1A
Montant du contrat de prêt : 2 500 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 30 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/10/2052
Objet du contrat de prêt : financer les investissements de la régie intercommunale de l'eau sous forme de prêt vert

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/10/2052

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 500 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 03/08/2022 et le 09/09/2022 avec versement automatique le 09/09/2022
Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement : 1 seul versement pour le montant total de la tranche
Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,86 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle 



Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1^{er} d'un mois

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû

Préavis : 50 jours calendaires

Indemnité : actuarielle

COMMISSION

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Taux effectif global : 2,87 % l'an
soit un taux de période : 0,717 %, pour une durée de période de 3 mois

Comptable assignataire : numéro codique : 040008
Trésorerie de MONT DE MARSAN
3, rue Aspirant Brochon
40012 MONT DE MARSAN CEDEX

Notification

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	MONT DE MARSAN AGGLOMERATION 575 AVENUE DU MARECHAL FOCH BP 70171 40003 MONT DE MARSAN
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 02/09/2022 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.



L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A _____, le ____/____/____

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Lyon, le 22 juillet 2022

Nom et qualité du signataire :

Alexandra MOINE
Contrôleur Crédit



ANNEXE VERTE : Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Prêteur : : LA BANQUE POSTALE
 Emprunteur : : MONT DE MARSAN AGGLOMERATION
 Numéro de client : : 0082641
 Numéro de contrat de prêt : : MON542481EUR

Ce document constitue une annexe aux conditions particulières du contrat de prêt susmentionné ainsi qu'aux conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12.

- Description du projet financé :
- Référence budgétaire de l'opération d'équipement ou de l'autorisation de programme (si disponible) :
- Coût total HT du projet financé (en euros) :
- Catégorie du projet financé : Cocher une seule catégorie puis renseigner les indicateurs correspondants.

<input type="checkbox"/> Catégorie : Service public de l'eau potable		
Indicateurs actuels portant sur la totalité du service public de l'entité (tels que calculés pour le SISPEA*)		Indicateurs liés au projet financé, le cas échéant
Linéaire de réseau (VP.077) : km	Volume produit (VP.059) : m3	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km <i>et/ou</i>
Nombre d'habitants desservis par le service (D101.0) : habitants		Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km

<input type="checkbox"/> Catégorie : Service public de l'assainissement		
Indicateurs actuels portant sur la totalité du service public de l'entité (tels que calculés pour le SISPEA*)		Indicateurs liés au projet financé, le cas échéant
Linéaire de réseau (VP.077) : km	Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0) : tMS**	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km <i>et/ou</i>
Nombre d'habitants desservis par le service (D201.0) : habitants		Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km

* : Système d'Informations des Services Publiques de l'Eau et de l'Assainissement

** : tonnes de matières sèches



<input type="checkbox"/> Catégorie : Gestion des eaux pluviales	
Compétence(s) visée(s)	Action(s) visée(s)
<input type="checkbox"/> Service public de la gestion des eaux pluviales urbaines <input type="checkbox"/> « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols » (au sens du 4° du I. de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/> Réseaux séparatifs des eaux pluviales <input type="checkbox"/> Autres (à préciser dans la description du projet)
	Linéaire de réseau actuel total : km Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km <i>et/ou</i> Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km

<input type="checkbox"/> Catégorie : GEMAPI (au sens des 1°, 2°, 5° et 8° du I. de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)
Cochez la ou les case(s) liée(s) à votre projet : <input type="checkbox"/> « l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » <input type="checkbox"/> « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau [...] » <input type="checkbox"/> « la défense contre les inondations et contre la mer » <input type="checkbox"/> « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides [...] »

L'emprunteur déclare avoir pris connaissance des obligations résultant de la présente Annexe Verte et atteste de l'exactitude des informations fournies :

A _____, le ____ / ____ / ____

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)



MODÈLE DE DEMANDE DE VERSEMENT

A adresser par courrier ou par mail à :

La Banque Postale
Secteur Public Local
TSA 40200
69221 Lyon Cedex 02

Tél. : 09 69 36 88 66
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr

Emprunteur : MONT DE MARSAN AGGLOMERATION
Numéro de client : 0082641
Numéro du contrat de prêt : MON542481EUR
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
Plage de versement : entre le 03/08/2022 et le 09/09/2022

Date souhaitée de versement :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Compte à créditer : 040008
A vérifier pour toute demande
Trésorerie de MONT DE MARSAN
3,rue Aspirant Brochon
40012 MONT DE MARSAN CEDEX

L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.

A _____, le ____/____/____

Nom et qualité du signataire habilité :
(cachet et signature)